



République Française
Département de la Loire
MAIRIE DE PANISSIERES
Décision 2026-003-MPG-Avenant 1 Lot 15
MAPA Travaux Manufacture Loire-Piquet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20260511-D2026-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

DECISION MUNICIPALE N°2026-003

OBJET : Avenant n°1 au Lot n°15 « Mobilier » du Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation et de réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation du Conseil municipal accordée au Maire par la délibération n° MPG/ 06 2024 001 en date du 10 septembre 2024, rendue exécutoire,
Vu le marché public de travaux diligenté en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) 2019,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 17 octobre 2024 au BOAMP, auprès du Progrès Ed. de la Loire et Ed. du Rhône et le 24 octobre 2024 auprès du Pays d'Entre Loire et Rhône,
Vu la session d'ouverture des plis en date du 28 novembre 2024 avec constat du dépôt de 74 plis, et l'avis de la commission MAPA ad hoc en date du 18 décembre 2024,
Vu la signature de l'acte d'engagement du lot n°15 « Mobilier » le 20 janvier 2025 et sa notification le 21 janvier 2025 à l'attributaire IDM SAS,
Considérant la nécessité de préciser les attentes de mobilier de la Manufacture Loire Piquet,
Considérant les crédits prévus et à engager au budget de la commune,
Le Maire de Panissières,

DECIDE

- De convenir pour le lot n°15 « Mobilier », attribué à SAS IDM, 68 avenue camus 44000 Nantes, Siret 487 789 489 000 50, d'une nouvelle décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) au bénéfice du mobilier de la Manufacture Loire Piquet telle qu'annexée à la présente.
- D'acter comme suit l'incidence financière, avec un taux de TVA applicable à la prestation de 20% :

Montant initial HT : 78 967.81 €
Montant initial TTC : 94 761.37€

Montant de l'avenant :
Montant HT : - 67.97 €
Montant TTC : - 81,56 €
% d'écart introduit par l'avenant : -0.087

Nouveau montant du marché public :
Montant HT : 78 899.84 €
Montant TTC : 94 679.81 €

- De signer l'avenant afférent à cette nouvelle DPGF et nouveau montant du lot n°15,
- D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions lors de la prochaine réunion publique,

A Panissières, le 11 mai 2026,
Le Maire, Christian MOLLARD

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 12 mai 2026. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérécourts Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecourts.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.